



« Je suis anarchiste au point de toujours traverser dans les clous afin de n'avoir pas à discuter avec la maréchaussée » Georges Brassens

Symbolique paradoxale ... Ordre ... Anarchie ...

Docteur Bertrand Leriche

Comment vivre une décision médicale « indépendante » dans un environnement normatif ?

Le médecin exerce aujourd'hui, et ce quel que soit son mode d'exercice, dans un environnement où le respect de la norme devient une expression de la qualité des soins.

Nous sommes ainsi passés d'un système basé sur le savoir et sa transmission de médecin à médecin, à un système qui ne se reconnaît qu'au travers de l'application d'indicateurs établissant des normes.

La porte est ainsi ouverte à l'intrusion d'autres indicateurs dans la relation médecin malade justifiée par le code. Ces indicateurs élaborés par la loi, la réglementation, la réglementation, les sociétés savantes, les financeurs, les acteurs sociaux créent un tissu qui maille l'environnement du médecin.

Où se trouve donc dans cet espace le chemin de la décision et de son indépendance ?

Tous les indicateurs on le voit ont :

un objectif commun : garantir la qualité des soins

une contrainte commune : fonder les décisions sur la connaissance

une limite commune : optimiser les dépenses

une règle commune : l'équité dans l'accès aux soins

la première réflexion est qu'il appartient à la profession d'affirmer qu'elle seule est compétente pour mettre en place les éléments de bonnes pratiques professionnelles puisqu'elle enseigne, pratique, évalue et forme les médecins. Il n'appartient à personne d'autre d'accomplir ces missions.

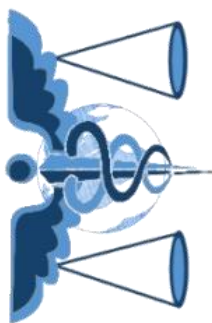
La seconde réflexion est que toute mise en place de processus de décision médicale et de prise en charge diagnostiquée et thérapeutique est de la responsabilité du corps professionnel qui ne doit la déléguer à personne et qui doit revendiquer son savoir-faire et savoir être.

Le seul facteur conditionnant la prise de décision médicale reste bien le savoir médical et son application par le professionnel dans l'intérêt seul de son interlocuteur patient. Il devient alors accessoire que cette décision soit prise seule ou en collégialité.

Cette démonstration, contestable pour certains, a pour objectif de démontrer que la solution au maintien de l'indépendance de la décision n'est pas de contester l'existence d'indicateurs mais de faire que ceux-ci soient directement dépendant du seul savoir scientifique médical et que la responsabilité des professionnels les enseignants de disciplines médicales et formateurs des experts est de mettre la disposition de tous les médecins des recommandations de bonnes pratiques établies par eux, pour les médecins et garantissant à la sur la sécurité et la qualité des soins

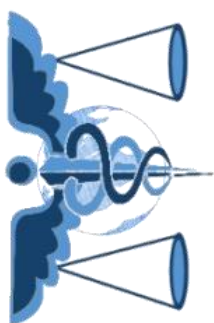
Extraits du : [Rapport de la Commission nationale permanente adopté lors des Assises du Conseil national de l'Ordre des médecins du 19 juin 2010 « L'INDÉPENDANCE DE LA DÉCISION MÉDICALE »](#) Pour plus d'informations, cf. <http://www.conseil-national.medecin.fr/>

*1ère Journée Internationale
de l'Indépendance Médicale*





*1ère Journée Internationale
de l'Indépendance Médicale*



L'anarchie n'est pas le chaos, bien au contraire ...

« L'anarchie est la plus haute expression de l'ordre » disait Elise Reclus

L'anarchie (du grec αναρχία / anarkhia, composé de an, préfixe privatif : absence de, et arkhê, hiérarchie, commandement ou « primauté ») désigne la situation d'une société où il n'existe pas de chef, pas d'autorité unique, autrement dit où **chaque sujet ne peut prétendre à un pouvoir sur l'autre.**

Il peut exister une organisation, un pouvoir politique ou même plusieurs, mais pas de domination unique ayant un caractère coercitif.

Le médecin doit être anarchiste au sens étymologique du terme, et la solution au maintien de son indépendance est bien, pour lui, de faire en sorte que les indicateurs dont il dispose soient directement dépendant du seul savoir scientifique médical (« marcher dans les clous ») ... » et soient opposables « pour ne pas avoir à discuter avec la maréchaussée »...

Docteur Bertrand Leriche, président de l'Ordre Départemental des médecins de la Réunion.